

BUDGET PRIMITIF 2019

Conseil municipal du 18 mars 2019

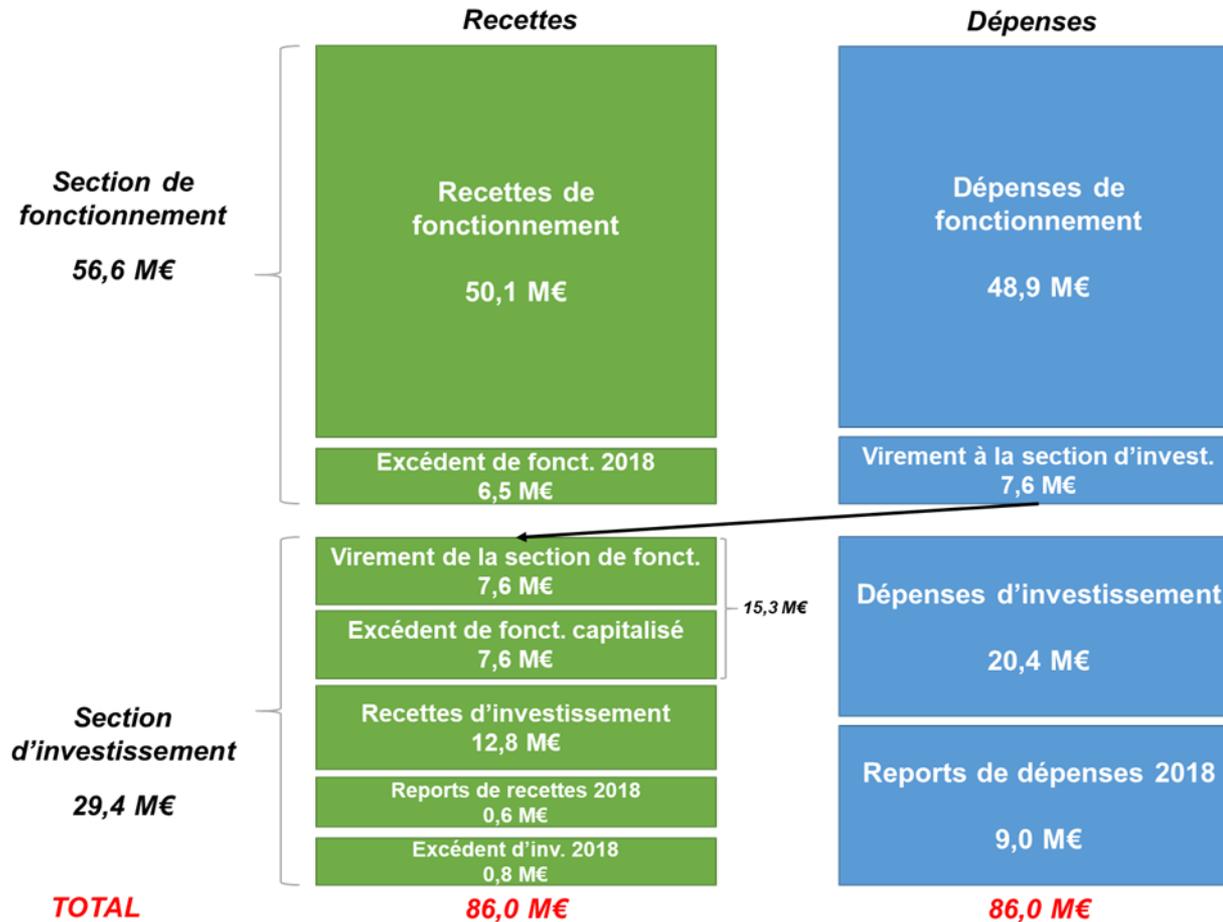


QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2019 ?

Au regard de la santé financière de la commune, il est proposé d'amorcer une baisse des taux d'imposition municipaux de 2,2 %, afin que la part municipale des impôts payés par le contribuable Talençais n'augmente pas

Par ailleurs, **en cohérence avec la stratégie financière de la municipalité**, le budget primitif 2019 est élaboré selon les grands principes suivants :

- ✓ Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- ✓ Renouveler le soutien financier aux associations et au CCAS,
- ✓ Optimiser les soldes d'épargne,
- ✓ Poursuivre le programme d'investissement,
- ✓ Ne pas emprunter, pour se désendetter à nouveau.



QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2019 ?

Pour la construction de la section de fonctionnement du budget primitif 2019, **la Ville de Talence s'est donnée comme principaux objectifs de diminuer ses taux d'imposition, tout en optimisant le virement à la section d'investissement (épargne).**

Plus en détail, les principes d'élaboration de la section de fonctionnement sont les suivants :

- ✓ Diminuer les taux d'imposition de 2,2 %,
- ✓ Estimer de façon prudentielle l'ensemble des recettes de fonctionnement, et notamment les droits de mutation à titre onéreux,
- ✓ Contenir l'évolution des charges à caractère général, au plus au niveau de l'inflation,
- ✓ Continuer à maîtriser la masse salariale,
- ✓ Confirmer le soutien financier apporté aux associations et au CCAS.

Pour 2019, hors reversement d'une partie du produit des forfaits post-stationnement à Bordeaux Métropole, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1,4 %, avec :

- ✓ L'augmentation des charges de personnel de 1,4 %, la commune absorbant le GVT mais renforçant les équipes dans certains secteurs jugés prioritaires ;
- ✓ La diminution des charges à caractère général de 4,3 % (+1,7 % déduction faite de la mutualisation du service informatique) ;
- ✓ La reconduction de l'enveloppe de 100 k€ allouée aux conseils communaux et la création d'une enveloppe de 16 k€ pour le conseil municipal des enfants ;
- ✓ Le maintien des subventions versées au CCAS et aux associations ;
- ✓ La hausse de l'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole (+0,9 M€), avec la mutualisation du service informatique ;
- ✓ La réduction des charges financières (-50 k€), sous l'effet du désendettement.

Les économies réalisées par la Ville sur les charges financières et exceptionnelles permettent de recruter dans certains secteurs, tout en limitant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

	BP 2018	BP 2019	Evo. BP 2018/2019
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 685 k€	7 358 k€	-4,3%
Chapitre 012 - Charges de personnel	23 670 k€	24 000 k€	1,4%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	6 317 k€	7 560 k€	19,7%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 320 k€	7 346 k€	0,4%
Chapitre 66 - Charges financières	690 k€	650 k€	-5,8%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	469 k€	286 k€	-39,0%
soit dépenses réelles de fonctionnement	46 151 k€	47 200 k€	2,3%

+1,4 % hors reversement d'une partie du produit des forfaits post-stationnement

Quelques focus :

- ✓ Le renforcement de la politique de proximité avec les Talençais, avec
 - ✓ La création du conseil municipal des enfants
 - ✓ La pérennisation des services récemment créés, dont allo-Talence
 - ✓ Le renouvellement de l'enveloppe des conseils communaux
 - ✓ Le maintien des subventions versées au CCAS et aux associations
- ✓ De nouvelles actions en faveur du développement durable :
 - ✓ L'augmentation de la part du bio dans les restaurants scolaires (20 %)
 - ✓ Première année pleine d'extinction de l'éclairage public entre 1h et 5h du matin
- ✓ Une politique de stationnement confirmée, avec :
 - ✓ L'élargissement de la zone bleue (recrutement d'ASVP)
 - ✓ Le reversement d'une partie du produit des FPS à Bordeaux Métropole
- ✓ La mutualisation du service informatique.
- ✓ La fermeture de la Médoquine.
- ✓ L'augmentation du nombre de places dans les centres de loisirs et l'instauration de nouvelles activités, comme Anim&vous.

Pour 2019, la Ville de Talence diminue ses taux d'imposition de 2,2 %. En comptant sur la dynamique des autres ressources, mais tout en restant prudent, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 1,4 % (hors produit des forfaits post-stationnement).

- ✓ La hausse du produit fiscal de 1,1 %, conséquence de la baisse des taux de 2,2 %, de la revalorisation des bases d'imposition (+2,2 %) et de leur variation physique ;
- ✓ La stabilité des autres ressources fiscales ;
- ✓ Le maintien d'une politique tarifaire accessible ;
- ✓ La stabilité de la dotation globale de fonctionnement ;
- ✓ L'augmentation de la dotation de solidarité urbaine de 100 k€ ;
- ✓ La diminution de la dotation nationale de péréquation de 50 k€.

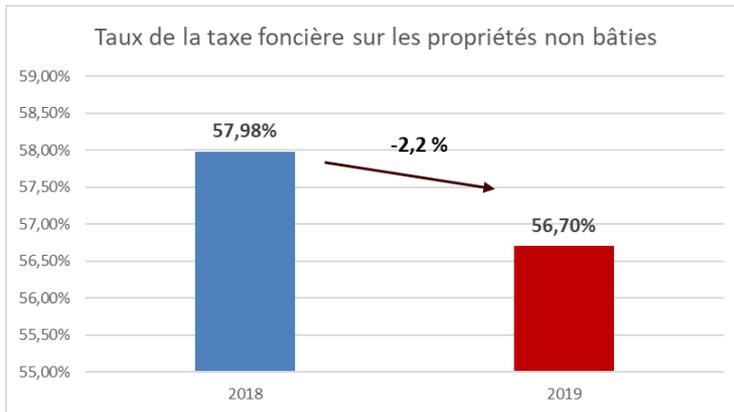
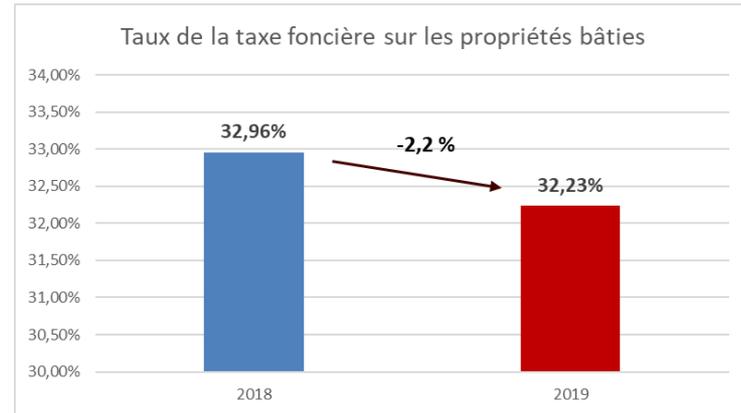
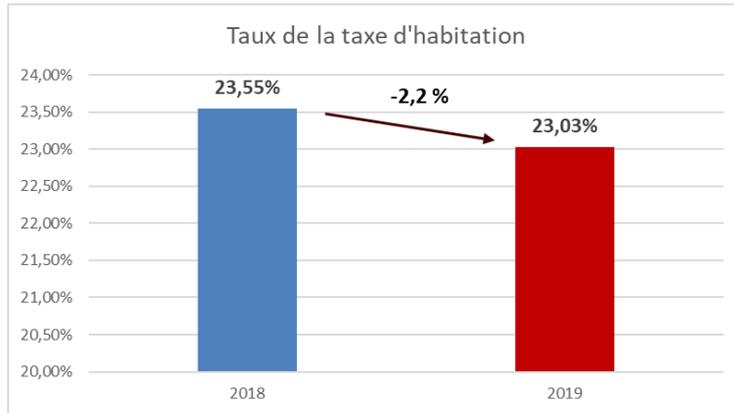
Cette dynamique des recettes...

	BP 2018	BP 2019	Evo. BP 2018/2019
Chapitre 013 - Atténuation de charges	50 k€	50 k€	0,0%
Chapitre 70 - Produits des services	3 665 k€	4 566 k€	24,6%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	34 342 k€	34 798 k€	1,3%
Chapitre 74 - Dotations et participations	10 060 k€	9 882 k€	-1,8%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	161 k€	135 k€	-15,9%
Chapitre 76 - Produits financiers	0 k€	0 k€	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0 k€	0 k€	
soit recettes réelles de fonctionnement	48 278 k€	49 431 k€	2,4%

+1,4 % hors produit des forfaits post-stationnement

... croisée à la maîtrise de l'évolution des dépenses, **permet à la Ville de Talence d'améliorer le niveau de son autofinancement, de 10,4 M€ au BP 2018 à 15,3 M€ au BP 2019.**

En 2019, la Ville de Talence fait le choix de diminuer ses taux d'imposition de 2,2 %, pour que la part communale payée par le contribuable n'augmente pas.



Nouveaux taux

Taxe d'habitation : 23,03 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,23 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,70 %

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2019 ?

Pouvant compter sur d'importantes ressources propres, la Ville de Talence est en mesure en 2019 de :

- ✓ Poursuivre son ambitieux programme d'investissement,
- ✓ Augmenter les crédits affectés à l'entretien du patrimoine municipal,
- ✓ Autofinancer l'intégralité de ces dépenses,
- ✓ En profiter ainsi pour se désendetter de nouveau.

(en milliers d'euros)

	2019	2020	2021	2022	2023
PROJETS D'INFRASTRUCTURES	5 742	15 646	15 058	3 200	2 286
Requalification du quartier de Thouars	1 258	186			
Construction d'un équipement culturel en centre-ville	1 761	5 450	4 800		
Extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie	450	2 550	2 000		
Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps	1 800	7 000	6 170		
Travaux du Grand Stade Pierre Paul Bernard	96	254	602	664	158
Construction d'un dojo	78	206	486	537	128
Grand Peixotto-Margaut			500	1 000	1 000
Réhabilitation Château des Arts	300		500	1 000	1 000
ENTRETIEN DURABLE DU PATRIMOINE, DES ESPACES VERTS - PROXIMITES - SOLIDARITES	5 160	3 950	3 150	4 150	2 150
Entretien du patrimoine et verdissage	1 800	1 850	1 700	1 700	1 700
Budget participatif	350	350	350	350	350
Aire de jeux pour enfant	230	100	100	100	100
Création d'un parc public quartier Raba	300				
Réhabilitation salle Jean Bouin	400				
Création de deux padel et couverture d'un terrain de tennis	200	650			
Création d'une maison des solidarités	100	1 000	1 000		
Extension et réhabilitation du groupe scolaire Gambetta	280				
Resto du coeur Peydavant	170				
Travaux de voirie, éclairage public, stationnement	1 330				
Centre social Crespy				2 000	
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 550	1 781	1 781	1 781	1 781
Acquisition de matériels	706	670	670	670	670
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	596	596	596	596	596
Autres reports 2018	3 699				
Autres projets et dépenses imprévues	549	515	515	515	515
TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	16 453	21 377	19 989	9 132	6 217
			73 168		

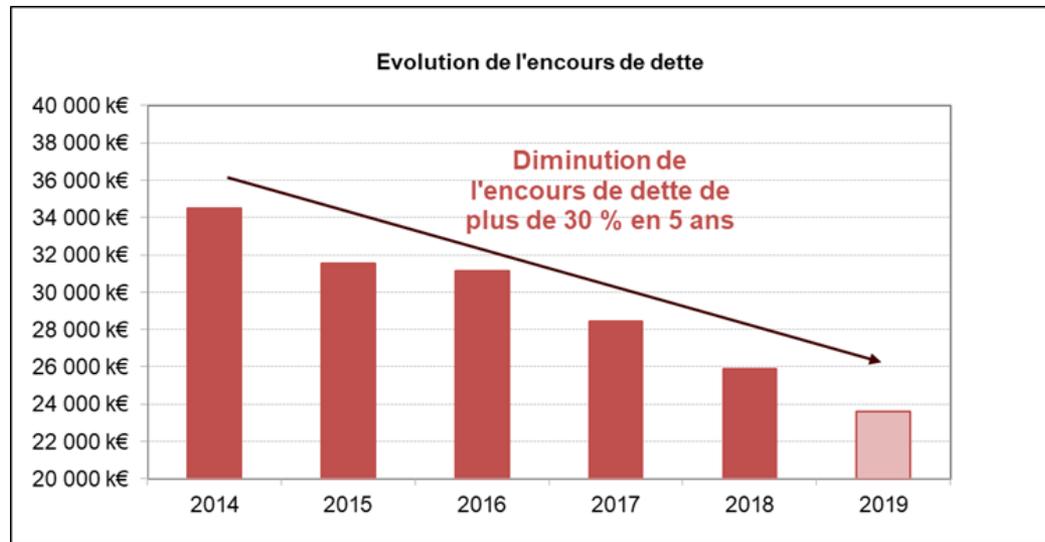
De manière très opérationnelle, les crédits nécessaires à réalisation de ce programme d'investissement sont inscrits en dépenses d'équipement (nouveaux crédits + reports 2018), dont notamment :

- ✓ Requalification du quartier de Thouars : 1 258 k€ (dont 451 k€ d'acquisition foncière)
- ✓ Construction d'un équipement culturel en centre-ville : 1 741 k€
- ✓ Extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie : 479 k€
- ✓ Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 1 951 k€
- ✓ Participation aux travaux du stade Pierre Paul Bernard : 100 k€
- ✓ Construction du dojo : 80 k€
- ✓ Premiers travaux de réhabilitation du Château des Arts : 300 k€
- ✓ Entretien du patrimoine municipal et verdissage : 1 828 k€
- ✓ Budget participatif : 350 k€
- ✓ Création de deux padel et couverture d'un terrain de tennis : 850 k€
- ✓ Création d'une Maison des Solidarités : 100 k€
- ✓ Acquisition d'horodateurs : 500 k€
- ✓ Travaux divers de voirie et d'éclairage public : 501 k€
- ✓ Acquisition de matériel : 706 k€
- ✓ Attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole : 650 k€

Des réalisations qui devraient avoisiner 16,5 M€ en 2019

Une nouvelle fois, la Ville de Talence équilibre son budget sans avoir recours à l'emprunt. Les dépenses d'investissement sont en effet entièrement financées par l'épargne, le produit des cessions (Médoquine) et les autres ressources propres d'investissement.

Dans la mesure où la collectivité remboursera 2 305 k€ en 2019, **elle se désendettera à nouveau. Son encours de dette sera au 31/12/2019 de 23 585 k€ (contre 25 887 k€ en 2018).**



Un encours de dette de 23,6 M€ fin 2019, soit 542 €/hab., contre 1 066 € en moyenne

Les actions « vertes » portées par la Ville de Talence

Extinction de
l'éclairage public
entre 1h et 5h du
matin

Augmentation
des crédits
pour
l'entretien du
patrimoine

Travaux
d'isolation
énergétique de
nos bâtiments

Jardins
Raba

Opération
cocon 33

Récupération
des eaux
pluviales

Renouvellement du
marché de
fourniture d'énergie

Réhabilitation du
stade nautique
(et école Lapie et
stade PPB)

Part du bio dans
les restaurants
scolaires (20 %)

Codev
stratégie
énergétique
patrimoine

Jardins
Thouars

Aires de jeux pour
enfants en bois
non traités

Plantation et
verdissement

Charte de
l'urbanisme
durable

Remplacement
progressif des dispositifs
d'éclairage public et des
luminaires

talence.fr

EN CONCLUSION, QUE RETENIR DE CE BUDGET PRIMITIF 2019 ?

Ce budget primitif 2019 est ambitieux...

- ✓ Diminution des taux d'imposition
- ✓ Lancement de grands projets d'investissement
- ✓ Maintien d'une forte proximité avec les Talençais

... tout en étant responsable

- ✓ Nouvelle augmentation des soldes d'épargne
- ✓ Autofinancement de l'intégralité des dépenses d'investissement
- ✓ Poursuite du désendettement
- ✓ Préservation des capacités financières de la collectivité pour les années à venir